



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.6/47/1
18 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
SIXIEME COMMISSION

QUESTIONS RENVOYÉES A LA SIXIEME COMMISSION

Lettre datée du 18 septembre 1992, adressée au Président
de la Sixième Commission par le Président de l'Assemblée
générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions adoptées par l'Assemblée générale à la 3e séance plénière de sa quarante-septième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Sixième Commission.

Permettez-moi par ailleurs d'attirer votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/47/250), ainsi que sur la recommandation concernant l'ordre du jour des grandes commissions figurant dans la section IV (par. 35) de ce rapport, qui ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière. Je vous serais très obligé de bien vouloir donner suite à ces recommandations.

(Signé) Stoyan GANEV

QUESTIONS RENVOYÉES A LA SIXIEME COMMISSION

1. Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes (point 125).
2. Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (point 126).
3. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires (point 127).
4. Décennie des Nations Unies pour le droit international (point 128).
5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-quatrième session (point 129).
6. Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens (point 130).
7. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-cinquième session (point 131).
8. Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs (point 132).
9. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (point 133).
10. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (point 134).
11. Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires (point 135).
12. Protection de l'environnement en période de conflit armé (point 136).
